

Fiche 4 histoire /terminale PP.87-90 : La Nouvelle-Calédonie des accords (1988-2008) : les nouvelles perspectives et leurs enjeux.
Synthèse

La période qui court de 1988 à 2008 est marquée par deux accords politiques majeurs, celui de Matignon signés le 26 juin 1988 et celui de Nouméa conclu le 5 mai 1998. Au centre du dispositif politique, depuis vingt ans, les acteurs politiques, ce sont attachés à donner corps à la notion de rééquilibrage associée à une nouvelle organisation politique propre à la Nouvelle-Calédonie. Cette dernière redéfinit en profondeur les liens du territoire avec la France. L'expérience politique tente de s'appuyer par ailleurs sur nouveau contrat social, dont les contours restent encore flous.

Les accords instaurent un partage du pouvoir dans un cadre politique novateur. Il s'appuie sur un nouveau découpage électoral et la création des trois provinces munies de larges pouvoirs, conférant à la Nouvelle-Calédonie **une organisation quasiment fédérale**. Depuis 20 ans, la province Nord et îles sont dirigées par une majorité indépendantiste, tandis les partis non indépendantistes sont majoritaires en province sud et au congrès. Si ce schéma n'évolue pas depuis 20 ans, on assiste cependant dans chaque camp à quelques recompositions. Le poids de l'UC s'est érodé jusqu'en 2009, au profit du Palika, tandis que d'autres partis non-indépendantistes contestent l'hégémonie du RPCR (devenu depuis le Rassemblement-UMP).

En 1998, L'accord de Nouméa, et la loi référendaire qui en découle donnent à la Nouvelle-Calédonie un nouveau statut politique en rupture avec la tradition juridique française. Tant est si bien, que le dispositif a nécessité une révision de la constitution elle-même. La Nouvelle-Calédonie reçoit une très large autonomie, qualifiée par certains juristes de souveraineté partagée. Dans ce cadre, l'Etat accepte selon un calendrier pré-établi de transférer une grande partie de ses compétences. Une nouvelle institution est créée, le gouvernement. Il partage avec le représentant de l'Etat (le haut-commissaire de la République), le pouvoir exécutif. Le congrès se renforce, il reçoit le pouvoir de voter des lois, les « lois du pays ». Autre innovation, le nouveau statut reconnaît une citoyenneté calédonienne au sein de la nationalité française, selon laquelle, seuls les citoyens calédoniens participent au vote lors des élections provinciales et aux référendums d'autodétermination.

Le rééquilibrage spatial et économique. Pour réduire les retards structurels des provinces Nord et Île, un vaste programme d'équipement est lancé dès 1988 (routes, établissements scolaires ou de formation, hôpitaux et dispensaires).

Dans le but de rééquilibrer la part du foncier kanak et coutumier, La réforme foncière débutée dans les années 1980 s'est poursuivie et accélérée. Ainsi, l'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (**ADRAF**) a redistribué aux clans Kanak, des terres occupées par des Européens. La superficie du foncier kanak a augmenté de 65% entre 1978 et 1998, passant de 10% à 17%. (*La Nouvelle-Calédonie*, Alain Christnacht, la documentation française, 2004 P.52)

Les investissements publics ne suffisent pas à eux seuls, à rééquilibrer le territoire, les provinces doivent accroître leurs ressources économiques. Le choix se porte sur le tourisme dans les Îles, avec de grandes difficultés. La maîtrise de la filière nickel dans le Nord, par une société d'économie mixte, la **Sofinor**, est rapidement couronnée de succès. Elle débouche sur le **projet de l'usine métallurgique de Vavouto** en cours de construction malgré les difficultés de la conjoncture internationale.

Mais c'est encore la province Sud qui présente le développement économique le plus rapide, le plus diversifié et le mieux intégré. Pour ces raisons, et d'autres, qui tiennent à des causes plus culturelles, Nouméa et son agglomération attirent toujours plus d'habitants, ce qui porte préjudice à la politique de rééquilibrage.

Le rééquilibrage culturel et social. Dès 1988 un constat est incontournable, un retard de formation limite l'intégration des kanak dans l'emploi aussi bien public que privé. Un vaste programme de **formation de cadres kanak** est alors lancé, poursuivi après 1998.

Une politique de promotion de la culture kanak est définie dès 1988, mise en œuvre par l'**ADCK** (l'agence de développement de la culture kanak). Elle prend pour cadre le **Centre Culturel Tjibaou**, inauguré le 5 mai 1998. Cette politique se prolonge par une politique plus large de développement culturel définie par les provinces. Depuis 20 ans elle a permis d'accroître la production culturelle tout en la diversifiant et en améliorant sa qualité.

Des réformes sociales d'envergure ont contribué, à rattraper, en partie, des retards et à réduire certaines inégalités criantes. Parmi les plus importantes, on peut retenir, la loi du pays, de juillet 2002, instaurant un régime unifié d'assurance maladie-maternité (le RUAM). L'affiliation obligatoire au RUAM, élargit à l'ensemble des Calédoniens, la prise en charge des accidents et de la maladie. Dans le même esprit, la réforme des allocations familiales, permet son extension à des groupes sociaux, qui n'en bénéficiaient pas. En décembre 2008, la Nouvelle-Calédonie se dote enfin d'une législation complète sur le handicap. Les provinces tentent de répondre, par ailleurs, au problème du logement avec des programmes de logement sociaux.

Le nouveau « contrat social ». Il est essentiellement défini dans l'accord de Nouméa, qui ouvre le vaste chantier du « destin commun » dans le but de construire une nouvelle identité pour la Nouvelle-Calédonie. Les principes sont ainsi fixés : « Restituer au peuple kanak son identité confisquée », en le mettant au cœur du dispositif, tout en assurant aux autres populations, issues de la colonisation, leur légitimité à prendre part aux destinés du pays. Mais, le nouvel équilibre, fondateur d'une nouvelle société calédonienne, est difficile à trouver. L'identité commune aussi, tant le dispositif reste abstrait, les interprétations multiples, alors que les tensions et violences ethniques s'exacerbent (ex : expulsion des Wallisien d'un quartier du Mont-Dore, L'Ave Maria), la délinquance juvénile et routière atteignent de nouveaux records chaque année.

L'hymne et la devise ont été choisis et votés en 2009. Une fête de la citoyenneté calédonienne autour du Mwaka semble s'inscrire dans le calendrier, mais ni le lieu, ni la date (24 septembre) ne font l'unanimité. Aucun consensus n'a été trouvé pour doter la Nouvelle-Calédonie d'un drapeau, il en va de même pour le nom du pays.

En 2008, la Nouvelle-Calédonie fête les 20 ans des accords, c'est alors l'occasion de réaffirmer leurs principes fondateurs, et de présenter des bilans. Les versions officielles (le film produit par le gouvernement par exemple) présentent un tableau partiel, essentiellement politique et positif de la période. La presse métropolitaine (l'express ou le Monde diplomatique) est plus critique. Aucun bilan chiffré du rééquilibrage n'est fourni par l'Etat. Lors des dernières élections législatives et municipales, la plupart des partis, n'ont pas fait du destin commun leur thème de campagne, bien au contraire, ils ont présenté trop souvent, des positions radicalisées, s'éloignant de l'esprit des accords.

**Fiche 4 histoire /terminale PP.97-90 : La Nouvelle-Calédonie des accords (1988-2008) : les nouvelles perspectives et leurs enjeux.
Commentaires des documents**

Document 1 : 20 ans après les accords de Matignon, bilan politique et valeur patrimoniale

Alain Christnacht est Conseiller d'Etat et ancien préfet. Il a été Secrétaire Général puis Haut-commissaire en Nouvelle Calédonie ainsi que Préfet des Côtes-d'Armor. Membre du cabinet du Premier ministre Lionel Jospin de 1997 à 2002, en charge des affaires intérieures et de l'outre-mer, il a été en 1998 négociateur pour l'Accord de Nouméa. Au Conseil d'Etat, il est aujourd'hui membre de la 8ème sous-section de la Section du Contentieux (fiscalité ; domaine) et de la Section des finances, président de section à la Commission des recours des réfugiés, et membre de la Commission des infractions fiscales. Alain Christnacht est l'auteur de *La Nouvelle-Calédonie*, La Documentation française 2004, et de *L'œil de Matignon*, Le Seuil, 2003.

Source biographique : site terra nova <http://www.tnova.fr/index.php/who-fondation-terra-nova.html>

Jacques Lafleur : né en 1932. Député entre 1978 et 2007, président de la Province Sud de 1989 à 2004 et chef du camp anti-indépendantiste de 1977 à 2004. Issu d'une grande famille néo-calédonienne, il est le deuxième fils de l'industriel et propriétaire de mine Henri Lafleur, qui fut le premier sénateur de l'archipel de 1947 à 1955 et de 1955 à 1974 sous les couleurs des Républicains indépendants ainsi que l'une des figures locales de l'opposition à la domination de l'Union calédonienne de Maurice Lenormand. Il entre en politique le 10 septembre 1972 en étant élu à l'Assemblée territoriale. En 1977, il fonde le RPC pour lutter contre l'indépendantisme qui progresse. En 1978, le RPC devient le RPCR, c'est déjà le premier parti calédonien dans l'électorat. Jacques Lafleur domine la vie politique calédonienne pendant 20 ans avant de devoir quitter ce parti en 2005 face à la dissidence interne. En 2010 il démissionne de son dernier mandat d'élu à la Province Sud et au Congrès.

Auteur de deux publications :

L'Assiégé : vingt-cinq ans de vie politique. Une histoire partagée avec la Nouvelle-Calédonie parue en avril 2000 aux éditions Plo

Ce que je crois, Impr. réunies de Nouméa, 2002, 32 p.

Source : Wikipédia

Paul Néaoutyine : Né en 1951. Maire de la commune de Poindimié depuis 1989, président de la Province Nord depuis 1999. Diplômé en sciences économiques, il s'engage en politique dès les années 1970 dans les mouvements des « Foulards rouges » puis du « groupe 1878 ». Il crée avec d'autres le Palika en 1976. Il est directeur de cabinet de J.M. Tjibaou de 1985 à 1987. Participe aux négociations de 1988, signataire des accords Oudinot le 20 août 1988. En 1990, il est élu président du FLNKS, il occupe cette fonction jusqu'en 1995. Il est considéré comme l'un des principaux négociateurs du camp indépendantiste en 1998, il est signataire de l'accord de Nouméa. Aux dernières élections provinciales de 2009, son parti perd de son avance face à l'UC.

Auteur de : *l'indépendance au présent, identité kanak et destin commun*, éditions Syllepse, 2006.

Source : site de la province nord

Ces trois personnages ont été choisis pour leur rôle dans les accords, ils représentent les 3 principaux partenaires des accords, l'État, le camp non indépendantiste et le camp indépendantiste. Il est intéressant de relever qu'ils livrent une analyse très rapprochée de la provincialisation (principal pilier institutionnel des accords).

Le quatrième document quant à lui, marque la volonté d'inscrire les accords dans le patrimoine calédonien. La devise de l'affiche est depuis très diffusée et réutilisée. Une grande manifestation en 2009 a réuni plus de 20000 personnes sous cette bannière.

Document 2: les accords de Matignon, «l'ouverture d'une perspective nouvelle pour la Nouvelle-Calédonie.

Les accords Matignon sont présentés au pluriel dans la mesure où ils font référence à plusieurs textes fruits de plusieurs étapes de négociation. **Une première déclaration générale est signée le 26 juin 1988 (document 2a)**, elle scelle les engagements des 3 parties (l'État, le FLNKS et le RPCR). Cette déclaration n'offrant pas de garantie suffisante au regard des sections de base consultées par J.M. Tjibaou après la célèbre poignée de mains, il a fallu revenir à Paris et négocier **deux autres textes signés le 20 août 1988 (accord Oudinot synthétisés dans le doc 2b)**. Ils précisent les principes sur lesquelles reposera la nouvelle organisation institutionnelle du territoire. La loi référendaire, acceptée par référendum national, le 6 novembre 1988 donne aux accords politiques leur forme juridique. Elle reprend dans leur quasi intégralité les principes définis par les accords.

Les accords et la loi référendaire qui en découle sont fondés sur trois **piliers principaux**. un nouveau cadre institutionnel décentralisé avec **les provinces** comme clef de voûte. Les partenaires s'entendent aussi sur une politique volontariste de **rééquilibrage** au profit des populations de la province nord et île. Dans le but de rattraper les retards en matière d'infrastructures publiques, les signataires s'entendent pour répartir les crédits (publics) d'investissement de la manière suivante : les provinces Nord et Île reçoivent 2/, contre 1/3 à la province sud, pourtant la plus peuplée. Le troisième fondement retenu par le dispositif institutionnel et politique est **le référendum d'autodétermination**, qui repousse l'indépendance en 1998. Les indépendantistes inscrivent dans les textes des accords, le gel du corps électoral pour le référendum de 1998 et les élections provinciales, mais la loi référendaire ne retient cette volonté que pour le référendum de sortie des accords. Cette question, a causé l'émoi parmi les partis indépendantistes, se sentant pour un temps trahis. Le débat sur le gel du corps électoral ne sera fermé qu'en 2007, au prix d'une modification de la constitution, donnant satisfaction aux indépendantistes.

Le 6 novembre 1988, lors du référendum national, les accords sont approuvés à 57,02%. Mais Nouméa et le grand Nouméa le rejettent à 63%. L'évènement le plus bouleversant sur le chemin des accords, est l'assassinat le 4 mai 1989, de J.M. Tjibaou et Y. Yeiwéné, à Ouvéa, par Djoubelly Wéa, lui-même tué par le garde du corps. Ils participent alors tous, à la levée de deuil des 19 kanak morts dans l'assaut de la grotte de Gossanah. L'application des accords n'en est pas pour autant remise en question. Les accords s'appliquent, grâce à une solide majorité donnée aux partis favorables au nouveau dispositif politique.

Document 3: les grands projets d'aménagement définis dans les accords Matignon-Oudinot.

La plupart des projets présentés sur le document sont réalisés. Ce n'est pourtant pas le cas, du port en eau profonde de Népoui ou Koumac. Mais une centrale électrique est installée à Népoui, tandis qu'une base de pêche équipe Koumac. Le complexe hôtelier de Tiaré, sur la commune de Païta n'a pas vu le jour non plus. Les provinces nord et îles ont aussi aidé des petits projets économiques, tels des snacks, des gîtes, des vergers, des projets de pêche, entreprises de plomberie, de transport en commun. Les actions en faveur du rééquilibrage sont aussi accompagnées dans chaque province d'une politique de logement social. En province nord, par exemple, 20% des 56 milliards (source : Province Nord, Les sociétés locales face aux défis du développement économique, édition Grain de sable, 2007) reçus dans le cadre des contrats développement Etat-province entre 1990 et 2004 sont consacrés à **l'habitat social**.

La carte traduit la volonté politique de rééquilibrage en faveur de la province Nord et îles, auxquelles la loi référendaire consacre 2/3 des investissements publics de l'Etat. L'effort financier de l'Etat s'inscrit dans des contrats de développement Etat-Provinces et Etat-territoire. D'autres organismes participent aussi, comme **l'Institut calédonien de Participation (un organisme de crédit)** qui réalise 51,9% de son portefeuille en province nord. (Source : Objectif, n°57, décembre 2008.) Les provinces ont créé aussi des sociétés d'économie mixte, qui interviennent par une participation au capital de projets de développement, et par une aide à leur pilotage. Il s'agit de **Promosud** pour la province sud, **Sofinor** pour la province nord et **SODIL** pour la province des îles Loyautés. Des financements européens, dans le cadre du FED (Fonds Européen de Développement), contribuent aussi à la mise en

œuvre du rééquilibrage. Ils ont financé par exemple la plupart des ponts de la côte est, ou encore la base de pêche des îles Loyauté... Enfin des incitations fiscales sont votées par le congrès.

La politique de rééquilibrage se poursuit au-delà des accords Matignon-Oudinot. Les indépendantistes de la province Nord l'ont associé au développement industriel et minier dans le cadre d'un contrôle des ressources par l'institution provinciale et de sa participation financière. Ce sont les fondements du projet de l'usine métallurgique de Vavouto dans lequel la province Nord est majoritaire.

Document 4 : les enjeux de la formation

La formation des jeunes kanak (d'autres ethnies ont bénéficié rapidement), est inscrite parmi les priorités dans les accords Oudinot, signés le 20 août 1988. Un projet de formation de « **400 cadres** » est arrêté en 1988. Il est pensé comme un dispositif politique, destiné au rééquilibrage. Il commence dès 1989, mais au terme des 10 années, il n'est pas achevé. L'accord de Nouméa le reconduit selon les mêmes principes, sous la nouvelle dénomination « **Cadres Avenir** ». Sont élus au titre de ce programme des personnes qui, disposant d'une expérience professionnelle de plusieurs années, ont pour objectif de parvenir à **un poste de cadre moyen ou supérieur**, et souhaitent reprendre **un cursus d'études supérieures en métropole**. Si au cours des premières années on formait surtout des cadres de la fonction publique, les priorités vont désormais aux emplois du secteur privé, en particulier, les métiers de la mine, de la métallurgie, de l'industrie non métallurgique, du secteur tertiaire des entreprises privées, de la banque, de l'assurance, de l'hôtellerie et du tourisme. Les dépenses sont assurées à 90% par l'Etat et 10% par la Nouvelle-Calédonie. Les dernières études statistiques réalisées par l'organisme, permet de dresser un bilan. Depuis son origine, jusqu'au 31 décembre 2008, 1016 personnes ont bénéficié des programmes « 400 Cadres » et/ou « Cadres Avenir ». 34% sont originaires de la province sud, 19% de la province Nord et 47 % de celle des Îles. 69% sont d'origine kanak. 37% sont des femmes, mais la féminisation progresse. Sur la promotion 2007, elles représentent 53% des personnes retenues. Au bout de 19 ans (de 1989 à 2008), les résultats sont les suivants : 68% de réussites, 23% d'échecs et 10% de réussites partielles (arrêt volontaire d'études, avec un diplôme universitaire inférieur à l'objectif initialement fixé). Parmi les emplois les plus qualifiants, auxquels le dispositif a contribué à former, on peut compter, 77 ingénieurs, 3 médecins, 1 avocat, un diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration, 3 architectes, 1 vétérinaire, 5 pilotes, 2 capitaines illimités, 1 capitaine 3000.

Le Juvénat est une association créée en 1991 par Elie Poigoune, un enseignant en mathématique d'origine kanak. Partant du constat, que la proportion de réussite des jeunes kanak au baccalauréat est plus faible, l'association offre à ses jeunes originaires de brousse ou des Îles, un encadrement scolaire de qualité. Les lycéens, sélectionnés, sont placés en internat à Nouméa, ils sont pris en charge chaque soir de la semaine par des enseignants retraités qui les aident. L'association est subventionnée par l'État, les collectivités publiques et les entreprises. 90% des élèves du Juvénat réussissent le baccalauréat.

« **Après- Bac Service** » est créée par la Formation Cadres Avenir. Il propose aux jeunes titulaires du baccalauréat, le même accompagnement pédagogique, et extrascolaire que le dispositif Cadres Avenir : orientation, inscriptions, remise à niveau, accompagnement pédagogique et extrascolaire en métropole. Il n'y a pas d'accompagnement financier.

Document 5 : les limites du rééquilibrage

Ce document reprend la démonstration d'une journaliste qui utilise le phénomène d'exode rural pour justifier son propos. Faire le bilan de la politique de rééquilibrage menée depuis plus de 20 ans n'est pas si simple. Pour l'instant aucun bilan chiffré n'est communiqué.

Pour l'instant un document tente de poser un diagnostic, il émane du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avec l'appui technique des services du Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, il s'intitule *Nouvelle-Calédonie 2025, diagnostic et enjeux*, paru en décembre 2009. Cette démarche est initiée à Koné le 14 mai 2008 et se poursuit aujourd'hui sous la responsabilité de Simon Louékote. L'objectif est de parvenir à définir le **Schéma d'Aménagement et de Développement** prévu obligatoirement par la loi organique de 1999. Les conclusions de ce rapport ont soulevé les difficultés auxquelles la Nouvelle-Calédonie reste confrontée malgré les différentes réponses expérimentées. Il en ressort que la Nouvelle-Calédonie doit encore consentir et poursuivre ses efforts pour construire une identité commune, pour mieux intégrer les Kanak aux réalités de l'entreprise

moderne, pour résorber l'habitat précaire et insalubre, pour augmenter les budgets sociaux sans tomber dans l'assistanat, construire un projet éducatif novateur tout en améliorant la réussite scolaire. Le niveau et la diversité des compétences locales sont insuffisants. Le développement économique du pays est indéniable mais l'économie doit encore renforcer sa compétitivité, diversifier ses exportations. Les décideurs doivent définir des secteurs prioritaires vers lesquels sont orientés les investissements. Il convient aussi par une politique fiscale et un contrôle des marges abusives, de mieux répartir les fruits de la croissance et freiner l'augmentation des prix à la consommation pour lutter contre la vie chère. Suivent d'autres recommandations plus sectorielles.

Document 6 : les innovations majeures de l'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998, extraits du préambule

Dès le début des années 1990, des élus (L. Jorédié dirigeant de l'UC, président de la province nord, et J. Lafleur, dirigeant du RPCR, président de la province sud) se soucient de la sortie des accords de Matignon. Ils s'entendent pour éviter le « **référendum-couperet** » et le risque de revenir aux temps douloureux de la guerre civile. Ils pensent aussi que 10 ans ne sont pas suffisants pour réaliser les projets de rééquilibrage. Jacques Lafleur propose de discuter une « **solution consensuelle** ». Les acteurs politiques se remettent à négocier, dans le pur esprit de Matignon, c'est-à-dire sur les bases de ce qui rapproche en excluant les antagonismes fondamentaux, en l'occurrence, la perspective d'indépendance. Cette démarche aboutit à **l'accord de Nouméa, le 5 mai 1998**, après quelques péripéties (Par exemple, le **blocage du préalable minier imposé par les indépendantistes en 1995 et levé en février 1998**). Au préambule, ici présenté, s'ajoute le « document d'orientation » qui fixe les règles appelées à régir désormais l'identité kanak, les institutions du Pays, les compétences et leurs transferts progressifs, le développement économique et social et enfin la période décisive de la sortie de l'accord.

Le projet politique calédonien contrarie la tradition centralisatrice française, attachée au principe de la « République une et indivisible », et farouchement opposé au fédéralisme. C'est pourtant, vers ce modèle, que l'accord de Nouméa, compte faire évoluer les relations, entre la Nouvelle-Calédonie et la France métropolitaine. **Une révision de la constitution** est donc nécessaire le 20 juillet 1998 pour rendre possible au sein de la République française un certain nombre de dispositions de l'accord. Parmi lesquelles, l'institution de lois propres à la Nouvelle-Calédonie, adoptées par son congrès, les « **lois du pays** » qui enlèvent au parlement le monopole législatif ; ou encore **la citoyenneté calédonienne** qui reste liée à la nationalité française. C'est « une base de compromis entre appartenance à la République et l'indépendance. Or elle ébranle les grands principes du droit public français, le suffrage universel (article 3 de la constitution) et le droit égal à l'emploi » (*L'accord de Nouméa, la loi organique et autres documents juridiques et politiques de la Nouvelle-Calédonie*, Jean-Yves Faberon et Jean-Raymond Postic, île de Lumière, dossiers et documents, 2004 P.9).

Document 7a: Mwâ Kâ

Le Mwâkâ est une immense **sculpture symbolique**, issue de la tradition kanak. Elle a aujourd'hui sa place dans la ville de Nouméa en face du musée territorial. Elle est installée dans une pirogue dont elle figure le mât. Sa réalisation et sa courte histoire, traduisent bien les difficultés que rencontrent les Calédoniens, dans la construction d'une identité commune.

La sculpture monumentale, a été réalisée dans un arbre coupé dans la forêt de la Thy. Elle pèse 3 tonnes, mesure 12 mètres de long. 8 artistes, sous la coordination de Narcisse Dekouare ont choisi de symboliser chacune des **8 aires coutumières** par la représentation de **mythes fondateurs** associés à **des références historiques de la colonisation**. L'œuvre se lit de bas (le monde des ancêtres) en haut (le futur), ces deux extrémités ne sont pas sculptées, c'est l'invisible. Cette œuvre est commandée, en 2003, par une association, le « **comité 150 ans** » issu du Comité national des droits du peuple autochtone. Depuis 1993, ce dernier s'occupe d'organiser des manifestations autour d'une date très symbolique, le 24 septembre (jour de la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par la France) alors que depuis 1986, les autorités n'osaient plus commémorer un jour décrié comme un jour de deuil par les indépendantistes. **Le 24 septembre 2003** est placé, par le comité, sous le signe de l'accord de Nouméa. Un extrait du texte est placé au pied de la sculpture. Toutes les communautés sont invitées ce jour là, à porter le Mwâka et à l'ériger. Le comité indique alors qu'il s'agit d'enterrer ensemble, un passé douloureux et assumé, pour construire le destin commun (les Nouvelles calédoniennes du 23

septembre 2003). Il est prévu d'installer le Mwâka place Courbet (où trône le gouverneur du même nom, symbole de la répression coloniale pour les indépendantistes), dans le centre rénové. Mais le conseil municipal refuse. Le Mwâka, ne trouve sa place définitive qu'en 2005. Il peut alors être officiellement inauguré, le 24 septembre de la même année. Depuis, au pied du Mwâka, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et quelques associations, tentent de faire du 24 septembre, la fête de la citoyenneté et du destin commun, mais ni le lieu (porteur des signes identitaires essentiellement kanak), ni la date ne semble recueillir l'adhésion du plus grand nombre.

Document 7b : la toponymie, se réappropriier les lieux, partager la richesse linguistique.

La province Nord est la première à redonner aux lieux leur nom kanak, cette démarche est étendue par la suite à la province Sud. Depuis, le long des routes deux pancartes inscrivent en Français et en langues kanak la toponymie.

Document 7d: le centre culturel Tjibaou.

Depuis 5 ans, Le centre culturel J.M. Tjibaou, accueille un peu plus de 93 000 visiteurs en moyenne chaque année (chiffres calculés à partir des données 2005, 2006, 2007 fournies par le CCT). Dans le dispositif culturel de la Nouvelle-Calédonie, le centre culturel J.M Tjibaou est devenu le lieu phare d'échanges et de production culturels. Il joue aussi un rôle de vitrine de la Nouvelle-Calédonie à l'extérieur. Sa construction, inscrite par François Mitterrand, parmi les « grands travaux du Président », est décidée en 1990. Sa réalisation est confiée à l'architecte génois **Renzo Piano**, après l'ouverture d'un concours international. L'investissement initial est **de 54 millions d'Euros (6,443 milliards de francs CFP)**. Le CCT est **inauguré le 6 mai 1998**, par Lionel Jospin, alors Premier Ministre. La direction du centre est confiée à **Emmanuel Kasarhérou**. La mission du centre est la présentation et la **valorisation de la culture et du patrimoine kanak**, en relation avec les autres cultures océaniques et plus largement celles des autres continents. Il participe activement à la réflexion sur l'avenir institutionnel, et politique du pays, dans une dynamique intégratrice et ouverte à la modernité. En cela, le centre contribue aussi à définir avec d'autres institutions culturelles, le nouveau contrat social, appelé de ses vœux par l'accord de Nouméa, fondement du destin commun. Depuis 2005, Le budget de fonctionnement du centre présente une moyenne annuelle de 945 millions de f CFP, qui sont à la charge de la Nouvelle-Calédonie depuis que le centre est de compétence territoriale.

Plus largement, le développement culturel est un objectif essentiel défini par les signataires des accords, et rentre dans l'élaboration du « **nouveau contrat social** ». Il est mis en œuvre par les provinces qui possèdent en la matière l'essentiel des compétences, mais les communes intègrent aussi des projets culturels dans les contrats d'agglomération signés avec l'Etat. Depuis 20 ans, la production et les activités culturelles se sont enrichies. Troupes de danse, de théâtres, spectacles, productions littéraires et musicales se multiplient. Cette dynamique permet l'émergence de nouveaux artistes, Richard Digoué, avec sa troupe de danse Nyan ; la peintre, Paula Boa ; l'écrivaine, Claudine Jacques ; le groupe de kaneka, Guréjélé ; les poètes, tels Frédéric Ohlen, ou Paul Wamo ; Pierre Gope et Nicolas Kurtovitch écrivent des pièces de théâtre. L'aide des pouvoirs publics permet d'ouvrir ces domaines de la culture à un public plus large, et les Calédoniens commencent, timidement, à intégrer ce type de pratique dans leurs loisirs.

Document 8 : une société calédonienne soumise aux violences ethniques

Le document comporte une erreur : il faut lire dans la source, 15 décembre 2003

La paix reste toujours fragile en Nouvelle-Calédonie. Le conflit armé, inter ethnique, de l'Ave Maria, un quartier de la commune du Mont-Dore, **éclate en 2001**. Il oppose les kanak de la tribu de saint-Louis à des familles d'origine wallisienne résidant sur des terrains, que la tribu de Saint-Louis voisine, considère comme propriétés claniques, coutumières. Les forces de l'ordre, déployées par l'Etat, n'ont qu'une mission d'interposition. La classe politique locale se montre très divisée sur le sujet, une solution politique ne peut être proposée non plus. Le conflit se termine le 20 septembre 2003, au prix du déplacement, de toutes les familles Wallisiennes, relogées progressivement par la province sud sur un budget consacré au logement social. Dans la presse (Les Nouvelles du samedi 20 septembre 2003), le haut-commissaire, dresse le bilan suivant du conflit: 3 morts, 6 blessés graves, 13 blessés légers, 200 victimes d'exactions divers, 19 maisons et 18 maisons atteintes par balles, 1600 coups de

fusil tirés dans le mois de septembre 2003. La justice a ensuite pris le relai, les derniers procès ont lieu entre novembre 2008 et janvier 2009. Dans un climat plus serein, ces décisions sont bien reçues.

D'autres crimes d'origine raciste émeuvent la population. Le meurtre d'un jeune Wallisien au centre ville de Nouméa, fin novembre 2008, a soulevé l'indignation générale, il a été dénoncé très largement par la classe politique par voie de presse, tandis que la Ligue des droits de l'homme, dans un communiqué réagit à son tour : « Cet acte nous montre à quel point nos jeunes sont en perte de valeurs et de repères. Notre société d'adultes est en grande partie responsable. Nous n'avons pas été capables de leur donner l'image d'une société dépourvue de violence envers les jeunes, les femmes et toute autre minorité. Nous avons failli à notre rôle de donneur de repères aux jeunes pour affronter les difficultés de la vie. Enfin nous n'avons pas été capables de leur inculquer les valeurs nécessaires pour vivre dans une société fondée sur le respect de la dignité humaine. Il est temps pour nous les adultes de prendre nos responsabilités afin de donner de l'espoir et de l'envie de vivre à ceux de nos jeunes qui sont dans une situation de désespoir et de désarroi face à la vie » le président de la LGH-NC, Elie Poigoune, communiqué n°58 du 3 décembre 2008 .

La délinquance progresse, prend des formes nouvelles et concerne de plus en plus de mineurs, elle est associée à l'alcoolisme et à la consommation de cannabis.

Des conflits resurgissent dans les tribus entre clans kanak. Sur base de rivalités foncières ou politiques, des centaines de personnes sont expulsées de leurs terres et leurs habitations. C'est le cas à Kaala-Gomen et à Yaté.

Document 9 : des gestes et des cérémonies de réconciliation appellent à dépasser les souffrances

Avec ces deux documents le dossier se termine. C'est l'occasion d'ouvrir l'analyse sur la grandeur de ces gestes, dont peu de peuple dans le monde peuvent se revendiquer depuis ce début du nouveau millénaire et encore moins dans l'histoire des décolonisations. Ces gestes ne sont certes pas partager par tous mais ils sont ainsi poser avec force dans le processus politique défini par les accords, et viennent répondre aux actes de violences.

Document 9a : la cérémonie coutumière de Tiendanite scelle la réconciliation entre les familles endeuillées par la disparition de leurs proches à savoir J.M. Tjibaou et Yeiwéné Yéiwéné (président et vice-président du FLNKS) tués par balles par Djubelly Wéa à Hwadrilla. Sur cette photo les clans d'Ouvéa arrive à la tribu de Tiendanite pour présenter leur coutume de pardon. Ces gestes sont immortalisés par un film écrit par Wallès Kotra et Gilles Dagneau, *Tjibaou, la parole assassinée, Tjibaou, le pardon.*, sorti en 2006.

Document 9b : la déclaration solennelle

Cette déclaration a donné lieu à une très belle et émouvante cérémonie coutumière au Centre Culturel Tjibaou. Ce geste a été préparé pendant de long mois par l'association Tavaka. Les clans d'Ouvéa (descendant de Wallisiens) ont d'abord accueilli une délégation coutumière de Wallis-et-futuna. Il s'agit alors de rappeler les liens familiaux et les proximités culturelles, entre Kanak et Wallisiens, créés par les migrations précoloniales. La démarche se poursuit jusqu'à la signature de cette déclaration. Elle répond avec force, à son tour, aux violences interethniques, et ouvre des perspectives d'apaisement et d'échanges.

Bibliographie indicative

Outre les ouvrages déjà citées pour le dossier documentaire de la fiche 2 (PP80-82), il convient d'ajouter des parutions récentes

- Pour la commémoration des 20 ans des accords, les revues locales et nationales proposent des analyses intéressantes :
 - Courrier sud, le magazine de la province sud, juin 2008
 - Palabre coutumier, édition spéciale, destin commun, n°15-2008.

- L'express, n° 2965 semaine du 1^{er} au 7 mai 2008

- Deux films également :
 - *1988-2008 le chemin parcouru*, réalisé par Jacques-Olivier Trompas et Henri Lepot, 2008, gouvernement de Nouvelle-Calédonie et néo production.
 - *Si y'a pas toi, y'a pas moi*, regard sur une poignée de main ; association Adamic-CCT

- Pour l'analyse économique et sociale de Nouvelle-Calédonie aujourd'hui :
 - *Nouvelle-Calédonie 2025, Schéma d'Aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie, Diagnostic et enjeux*, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, décembre 2009